

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE LA COMMUNE PREIZERDAUL

Séance du 30 septembre 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 23 septembre 2024

Date de la convocation des conseillers : 23 septembre 2024

Présents : Gergen Marc, bourgmestre ; Rehlinger Marc, Muller Fernand, échevins ; Bintener Max, Bönigk Mareike, Colamonaco Vincenzo, Hilger François, Schaus Tom, Zigrand René, conseillers.

Absent, excusé : -----

Point 3: Modification du règlement communal de la circulation - cyclo-cross

Le conseil communal,

Vu la demande du 27 août 2024 du club cycliste VV Tooltime Préizerdaul concernant l'organisation du cyclo-cross régional au Préizerdaul en date du dimanche, 8 décembre 2024 ;

Considérant qu'il faudra barrer, la rue du pont, la rue op der Fabrik, la rue aal Stroöss et le Millewee pendant la durée de la compétition, càd entre 12.00 et 18.00 heures ;

Vu la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le décret des 16-24 août 1790 sur l'organisation judiciaire;

Vu la loi communale du 13 décembre 1988, telle qu'elle a été modifiée et complétée dans la suite;

décide à l'unanimité

de modifier le règlement de la circulation de la commune Préizerdaul pour la journée du dimanche, 8 décembre 2024 de 12h00 à 18h00 comme suit :

- **Interdiction de circuler dans la rue « op der Fabrik », rue aal Stroöss, la rue du pont et le Millewee à Platen / Pratz.**

Ainsi décidé en séance publique, lieu et date qu'en tête.

(suivent les signatures)
Pour extrait conforme,

Bettborn, le 18 novembre 2024

Le Secrétaire communal,



le Bourgmestre,

